



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-DE-MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France

Service Police de l'Eau

Cellule Paris Proche
Couronne

10 rue Crillon
75194 PARIS cedex 04

DE 13-1487

Nos réf. : Dossier n° 75-2013-00075

Vos réf. : Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau

Affaire suivie par : Claire MAYET

claire.mayet@developpement-durable.gouv.fr

Ligne directe : 01 71 28 46 91

Courriel : spe.driee-if@developpement-durable.gouv.fr

Paris, le 24 juillet 2013

L'adjointe à la chef du Service Police de l'Eau

à

DRIEA-IF / DIRIF
21-23 rue Miollis
75732 PARIS CEDEX 15

A l'attention de Monsieur CALVALIDO

Avec accusé de réception

Objet : Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau : déviation RN19 à Boissy-Saint-Léger (94)

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement, relatif à l'opération citée en objet, un récépissé vous a été délivré en date du 11 avril 2013.

Des observations sur la régularité du dossier ont été formulées par courriers du 28 mai 2013 et du 5 juillet 2013.

Ayant reçu de votre part les éléments demandés le 2 juillet 2013, le 18 juillet 2013 et le 24 juillet 2013, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter du 25 juillet 2013.

Un dossier de déclaration, une copie du récépissé et de ce courrier sont adressés dès à présent à la mairie de Boissy-Saint-Léger où cette opération doit être réalisée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjointe à la chef du Service Police de l'Eau


Charline NENNIG



Certificat A1607
Champ de certification
disponible sur demande